



POUSSAN le 29 mars 2011

Au Pr Hubert ALLEMAND
Service Médical de la CNAMTS
50 avenue du Professeur André Lemierre
75020 PARIS

Objet : Mise à disposition des listes nominatives pour les médecins engagés dans le CAPI

Cher Confrère,

Le CAPI est lancé maintenant depuis près de 2 ans, et il n'est à ce jour toujours pas possible d'obtenir des listes nominatives pour chacun des item d'évaluation du CAPI.

En tant que président de l'AMIPERF (Association des Médecins Impliqués dans la rÉmunération à la PERFormance sanitaire) je me permets de vous interpeller à nouveau sur cette question comme je l'avais fait en février 2010, et vous m'aviez alors demandé d'attendre l'ouverture des négociations conventionnelles.

Les médecins engagés dans le CAPI voient dans ce dispositif deux axes d'évolution positifs :

- 1/ la possibilité de disposer d'un outil d'amélioration des pratiques
- 2/ l'orientation vers une part croissante de rémunération complémentaire au paiement à l'acte

Nous organisons à travers l'AMIPERF et un forum Internet, des échanges pour évaluer ce dispositif et proposer des évolutions indispensables pour sa pérennité.

La principale évolution mise à jour porte sur la mise à disposition pour chaque médecin signataire, des listes nominatives de ses patients dans chacun des item avec l'indication de l'objectif réalisé ou pas (vaccin réalisé ou pas, fond d'œil réalisé ou pas, vasodilatateur prescrit ou pas, prescription dans ou hors répertoire des génériques etc...)

Ces listes de patients sont indispensables pour répondre à deux objectifs :

- 1/ permettre de repérer les patients chez qui une amélioration de pratique est possible
- 2/ assurer la transparence des rapports entre les caisses et les médecins pour l'évaluation des résultats

Association des **M**édecins Impliqués dans une rémunération à la **PER**formance sanitaire
14 boulevard du riverain 34560 POUSSAN

Site internet : <http://www.amiperf.org>

Président : Dr Olivier ROZAND
o.rozand@medsyn.fr

Secrétaire : Dr Jean Christophe CALMES
jc.calmes@gmail.com

Trésorier : Dr Michel GALLAND
michel.galland.med@wanadoo.fr

Nos confrères engagés dans le CAPI ne peuvent aujourd'hui travailler efficacement en ne disposant que de chiffres, pourcentages. Nous travaillons avec des patients, pas avec des chiffres et il est illusoire de penser que l'on puisse améliorer significativement les pratiques sans cet outil des listes nominatives.

Les premiers résultats reçus par nos confrères soulèvent un grand nombre de questions, et l'absence de liste nominative entretient une opacité ne permettant pas un travail collaboratif pour repérer d'éventuels dysfonctionnements dans les résultats donnés.

Comme vous le savez, un nombre important de médecins se sont opposé au CAPI avec notamment l'argument de l'opacité de l'évaluation réalisée par les caisses, et le doute sur la capacité de ce dispositif à améliorer les pratiques. La mise à disposition de ces listes permettrait de lever ces objections et de convaincre de nouveaux médecins.

Depuis le lancement de ce dispositif, lorsque nous interrogeons les caisses, il nous est promis une mise à disposition prochaine de ces listes. Initialement, il était avancé une attente d'accord de la CNIL qui a été obtenue l'été 2010. Il est actuellement avancé la difficulté de réalisation des requêtes informatiques, alors que forcément ces requêtes sont déjà réalisées pour pouvoir calculer les résultats de chaque médecin. Nous ne pouvons nous contenter de listes montrées uniquement en cas de contestation annuelle des résultats, comme c'est le cas actuellement. Les médecins ne comprennent pas qu'il leur soit même refusé de pouvoir récupérer ces quelques listes éditées et tenues au secret des CPAM.

Je vous rappelle que l'article 4.1 du contrat du CAPI prévoit expressément « L'assurance Maladie s'engage à fournir chaque trimestre civil les données nécessaires au suivi du présent contrat »

Je vous transmets à travers notre association de médecins engagés cette demande très forte, en espérant que vous saisissez l'opportunité de la négociation conventionnelle, pour y répondre et permettre ainsi que le CAPI ne soit pas un dispositif mort-né, mais qu'il soit au contraire l'amorce d'une réelle évolution de notre système de santé.

Je vous prie d'agréer, cher Confrère, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Olivier ROZAND et les membres de l'AMIPERF